

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Evelyne Widmer-Schlumpf
Cheffe du Département fédéral des finances
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : PM/15013421

Lausanne, le 13 mars 2013

Concerne : Procédure de consultation accélérée concernant l'accord FATCA et le projet de loi fédérale sur l'application de l'accord FATCA (loi FATCA)

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet sous rubrique, qui suscite de sa part les remarques suivantes.

Le refus de signer l'accord FATCA aurait de très sérieuses conséquences pour la place financière suisse en sorte que la Suisse n'a guère d'autre choix que celui d'entrer en matière.

Cet accord crée cependant une brèche dans la politique suisse d'échange de renseignements et d'entraide administrative.

A cet égard, le modèle 2 proposé par les Etats-Unis apparaît préférable au modèle 1 car, bien qu'il aille déjà très loin, il évite l'échange automatique d'informations en sorte que le Conseil d'Etat soutient le choix du Conseil fédéral.

La conclusion de cet accord va certainement entraîner des demandes accrues d'autres pays ou organisations internationales en sorte que la Suisse doit se préparer à adapter sa politique dans ce domaine, y compris sur le plan interne.

Enfin, s'agissant des aspects financiers, on peut regretter que l'Accord ne prévoie aucun dédommagement pour les prestations accomplies en faveur du fisc américain, notamment en relation avec le prélèvement de l'impôt à la source de 30% prévu par l'accord. Cette question devrait être mieux prise en considération lors de négociations ultérieures du même type.

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud sur ce projet et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- ACI



CONSEIL D'ETAT